



PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 04 septembre 2014, à 20h00
à la Salle de Spectacles**

**1^{ère} séance – 2014 / 2015
2^{ème} partie**

Séance du jeudi 04 septembre 2014 – 2^{ème} partie

Présidence de M. Michele Scala, Président

Je salue les conseillères et les conseillers, qui nous ont rejoints pour la 2^e partie de la soirée de la séance du Conseil Communal.

Avant d'ouvrir cette séance, j'aimerais vous informer que la séance ne peut être retransmise en direct sur Internet suite à un problème technique. Par contre il n'y a aura pas de souci quant à son l'archivage.

De plus, je vous informe que la séance de notre Conseil sera retransmise aux dates suivantes:

- *Vendredi 05 septembre 2014 à 20h00*
- *Samedi 06 septembre 2014 à 14h00*
- *Dimanche 07 septembre 2014 à 14h00.*

Conformément à l'article 65 du règlement de notre Conseil, je vous informe que 60 conseillers ont signé la liste de présence. L'assemblée peut valablement délibérer.

Je déclare ouverte cette première séance du Conseil communal de Renens pour la 4^e année de notre législature 2014/2015.

Sont excusé(e)s: Mmes Danielle Ayer, Maud Catillaz, Sandra Martins et Suzanne Sisto-Zoller ainsi que MM. Jacques Berthoud, Antoine Bianchi, Nicolas Freymond, Jean-François Jeanrichard, Rolf Kung et Daniel Rohrbach.

Sont absent(e)s: MM. Bila Radovan, Frédéric George, Armando Mateus, Pascal Montemari, Pietro Roberto Russo, Abdullah Tabib et Jérôme Tendon.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Une interpellation de Mme Irène Frei-Premet intitulée "Une alimentation saine pour tous. Préservons la santé de nos enfants",
- Une interpellation de M. Alberto Mocchi intitulée "Une semaine du Goût à Renens?",
- Une interpellation de M. Gian-Luca Ferrini sur la gestion des déchets,
- Une interpellation de Mme Véronique Bovey-Diagne intitulée "La ligne de bus 17 est vraiment bondée".

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 15 de l'ordre de jour.

M. le Président informe également que le Bureau a reçu ce lundi, et les conseillers ce mardi, un projet de renouvellement de la convention de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, entre les communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Saint-Sulpice et Renens. Il est expliqué que la Municipalité n'a pas eu la possibilité d'informer le Bureau dans les

délais, raison pour laquelle ce point n'a pas été mentionné sur l'ordre du jour envoyé à tous les conseillers. Dans le courrier, envoyé en début de semaine, était joint le projet de convention accompagnée d'une lettre d'explication de la part de la Municipalité. La nomination de la commission relative au renouvellement de cette convention sera traitée au point N° 14.

De plus, le Bureau a également reçu, ce jour par courrier, une demande de renvoi de la discussion relative au préavis N° 54-2014 "Adoption d'un règlement concernant le subventionnement des études musicales" à la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens.

M. le Président présente la modification ad'hoc de l'ordre du jour de la séance de ce soir puis ouvre la discussion sur cet ordre du jour modifié.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour modifié aux membres du Conseil.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 juin 2014
3. Démissions
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi intitulée: "Des boîtes aux lettres pour les votations dans les quartiers ?".
 - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach au sujet des résidences secondaires à Renens.
 - Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Patricia Zürcher Maquignaz intitulée: "Un terrain de jeu et de sport provisoire à la Savonnerie".
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission - Postulat** de Mme Elodie Golaz Grilli intitulé "Fête des écoles: Lausanne, Prilly... Et Renens alors?"
M. Pascal Golay, Président-rapporteur
12. **Rapport de commission - Préavis N° 55-2014** – Réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre à Chavannes-près-Renens – secteur Blancherie / Concorde
Mme Simone Szenyan-Reymond, Présidente-rapporteur

13. Dépôt de préavis – Discussion préalable

- Préavis N° 56-2014 – Arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016
Présidence: Commission des finances
- Préavis N° 57-2014 – Crédit d'étude pour l'agrandissement et la mise en conformité du Centre technique communal (CTC).
Présidence: PLR

14. Ententes intercommunales – Procédure de consultation

- Ententes intercommunale Mèbre-Sorge – Projet de nouvelle convention – nomination d'une commission

15. Motions, postulats, interpellations

- Développement du postulat de Mme Nicole Divorne intitulé "Prévention en milieu scolaire, mais que fait la Police?"

16. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 juin 2014

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 19 juin 2014.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

3. Démissions

M. le Président informe que par un courrier daté du 23 juin 2014, M. Ricardo Gaspar, du groupe UDC, a fait part de sa démission du Conseil communal de la Ville de Renens avec effet au 30 juin 2014.

"Monsieur le Président, la Municipalité et Chers Collègues,

C'est avec une certaine nostalgie que je quitte la Commune de Renens et de ce fait le Conseil communal avec effet au 30 juin 2014.

J'ai eu la chance d'avoir pu acquérir un bien dans une commune voisine, sur lequel des travaux de rénovation ont pris une place importante dans mon emploi du temps, depuis le début de l'année.

J'aimerais remercier toutes les personnes avec qui j'ai pu collaborer ces dernières années et leur souhaiter bonne suite.

Tout en vous remerciant de bien vouloir prendre note de ce qui précède, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, la Municipalité, Chers Collègues, mes salutations distinguées."

M. le Président informe que par un courrier daté du 14 juillet 2014, Mme Solmaz-Rosa Ciftçi (Korkmaz), du groupe Fourmi rouge, a fait part de sa démission du Conseil communal de la Ville de Renens avec effet immédiat.

"Monsieur le Président du Conseil communal,

Par la présente lettre, je vous annonce ma démission du Conseil communal de Renens avec effet immédiat.

Malgré mon intérêt à la vie de la Ville, j'ai dû réaliser que cette étape de ma vie, marquée par ma formation professionnelle en cours et des changements privés, a fait que je n'ai pas pu suivre comme je l'avais d'abord pensé les séances du Conseil communal.

Je me vois donc contrainte de faire un choix, aussi vis-à-vis de mon groupe que j'informe dans le même temps de ma démission comme conseillère communale, afin de lui permettre de prévenir la personne qui me suit sur la liste.

Je garde un bon souvenir de mon passage parmi vous, et je vais continuer autant que possible mais de plus loin, à m'intéresser à ma Commune.

Je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures."

Au nom du Conseil communal, M. le Président prend acte des démissions de M. Ricardo Gaspar et de Mme Solmaz-Rosa Ciftçi (Korkmaz) et les remercie pour leur engagement au Conseil communal de la Ville de Renens puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

4. Communications de la Présidence

Madame et Monsieur,

Je vous rappelle que la première séance de notre Conseil après les vacances d'été est l'occasion de changer le Président de notre Conseil. Je succède donc à M. Gérard Duperrex, que je remercie pour son année de présidence. En ce qui me concerne, je tâcherai d'assumer ma fonction avec honnêteté, sans oublier pour autant que, nous sommes, tous, des êtres humains et passibles d'erreurs d'appréciation, d'évaluation et d'application du règlement communal ou de fautes de nom ou d'appellation, la langue de Molière n'étant pas ma langue maternelle ! D'ores et déjà je vous présente mes excuses. Je tâcherai également de me rendre aux diverses manifestations auxquelles je serai invité, sauf empêchement majeur. Je ne pourrai pas vous promettre, par contre, d'être aussi bon que notre ancien président dans la coupe du sapin ou dans la fabrication des bricelets! Car je suis plus à l'aise sur un terrain de football que dans une forêt ou dans la cuisine!

Enfin, permettez-moi d'avoir une pensée solidaire avec toutes les personnes qui sont dans la difficulté (au chômage, à la recherche d'un emploi, handicapé ou malade) et avec les populations des pays en guerre, sous les bombes ou en fuite, qui souffrent de la « bêtise humaine ».

Je vous prends encore quelques minutes pour vous présenter le nouveau Bureau avec lequel je me réjouis de travailler. Il s'agit de :

- *Mme Ellen-Mary Dreier, scrutatrice*
- *Mme Maud Catillaz, scrutatrice (malade ce soir)*
- *Mme Yvette Charlet, secrétaire du Conseil.*

Ainsi qu'avec :

- *M. Pascal Golay et Mme Nadia Carota, nos deux vice-présidents,*
- *MM. Richard Neal et Gérard Duperrex, scrutateurs suppléants,*
- *Mme Agathe Barreau, secrétaire suppléante.*

Je tiens à remercier également M. François Tabanyi, notre huissier, et M. Ismail Mendelawi, notre huissier suppléant, les membres de l'Administration, les secrétaires, les chefs de service et M. le Secrétaire municipal, M. Servageon, qui font en sorte que nos séances se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Mes remerciements vont aussi à toute l'équipe qui consacre de son temps entre autres le dimanche lors des dépouillements. Cela dit, voici les Communications de la Présidence:

❖ Commission des finances

La présidence de la Commission des finances sera assurée par M. Vincent Keller du groupe Fourmi rouge pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

❖ Résolution

Faisant suite à la résolution générale relative à la fermeture de la Coop de Florissant votée lors de la séance du Conseil du 19 juin 2014, un courrier a été envoyé à Coop Société Coopérative en date du 24 juin 2014.

❖ Association Régionale pour l'Action Sociale Ouest Lausannois

En date du 10 juillet, j'ai reçu un exemplaire du rapport d'activités de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Ouest Lausannois (ARASOL). Ce rapport est à disposition auprès de Mme la Secrétaire.

❖ Représentations

Séances auxquelles j'ai participé:

- *Passation des pouvoirs: La passation des pouvoirs s'est déroulée comme le veut la tradition le 1er juillet 2014.*
- *Promotions: En date du 3 juillet, j'ai assisté aux promotions de l'établissement secondaire de Renens.*

Monsieur le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

- **M. Oumar Niang, PS**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers Collègues,*

Je voudrais remercier ici la Présidence et la Municipalité d'avoir pris langue avec la Coop, même si au final nous savons que la Coop de Florissant a fermé.

Maintenant que deviennent les anciens locaux de la Coop de Florissant?

D'après ce que vous nous avez rapporté, les citoyens ont eu la même pensée: Ils ont fait la démarche auprès de la régie Privera S.A., qui s'occupe de l'ancienne Coop, pour ouvrir un commerce de proximité dans ces lieux. Ceci pour soulager un peu la population contraint à des déplacements réguliers et difficiles, aussi ne serait-ce que pour soulager la population d'une manière générale. Ils ont reçu un "niet" de cette régie. Je sais que la gestion des locaux est privée et que Privera S.A. est libre de louer ses biens à bon vouloir. Seulement il y a une rumeur qui circule et qui enfle comme quoi la Coop a payé une année de loyer à la régie afin d'empêcher quiconque d'occuper ces locaux. Ce sont des rumeurs et nous n'en sommes pas sûrs.

Ainsi, au nom de la transparence et de l'apaisement social et au nom de la population de ce quartier, j'aimerais demander aux Autorités communales de faire la démarche auprès de la régie pour savoir qu'elle est la destinée des anciens locaux de la Coop.

Je vous remercie.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Nous avons effectivement rencontré la Direction de Coop Suisse romande et c'est vrai que les dés étaient jetés. Cela dit, j'ai entendu tout récemment parler de cette rumeur et nous allons effectivement nous renseigner auprès de la régie. C'est effectivement important pour nous de savoir quelles perspectives il peut y avoir pour ces locaux; toutefois il est clair que ce sont leurs affaires privées et que la régie nous répondra à bien plaisir ou pas, mais nous allons le faire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

Le Bureau a reçu comme tous les conseillers d'ailleurs les documents suivants:

- *Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi intitulée: "Des boîtes aux lettres pour les votations dans les quartiers ?".*
- *Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach au sujet des résidences secondaires à Renens.*
- *Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Patricia Zürcher Maquignaz intitulée: "Un terrain de jeu et de sport provisoire à la Savonnerie".*

- *Le Communiqué de la Municipalité N° 1 qui relate les principales décisions et activités de la Municipalité du 7 juin au 22 août 2014*

Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,*

La Municipalité a une seule et unique communication mais une communication importante puisqu'elle concerne l'Evolution de l'état de santé de M. Jean-Pierre Rouyet, municipal, et de la prolongation de son absence pour raisons de maladie

Nous vous avons annoncé en juin l'absence depuis mi-avril de M. Jean-Pierre Rouyet, municipal de la Sécurité sociale, pour raisons de maladie, absence qui se prolongeait, mais avec un espoir de reprise possible à la rentrée de l'été. Nous vous avons également informé de l'intérim officialisé par la Municipalité de Mme Myriam Romano, municipale Culture-Jeunesse-Sport et suppléante en titre.

Je souhaite aujourd'hui au nom de la Municipalité, avec l'accord de M. Rouyet lui-même et de ses médecins traitants, vous informer de l'évolution de son état de santé et des mesures d'organisation prises par la Municipalité.

En effet, cet intérim doit malheureusement se prolonger, car notre ami Jean-Pierre Rouyet est à nouveau, depuis début août, hospitalisé au CHUV, actuellement dans le service de médecine, après un long séjour aux soins continus.

Sa maladie est en effet compliquée; elle semblait au début se limiter au foie et au système digestif, mais avec une atteinte importante, une origine peu claire et une évolution difficile. En juillet sont apparues une atteinte neurologique sous forme de paralysie évolutive de certains nerfs, ainsi qu'une atteinte musculaire. Il s'agit donc d'une maladie complexe, touchant plusieurs organes. Si le pronostic vital n'est a priori pas menacé, les médecins de différents services spécialisés sont toujours en train d'essayer au mieux de la cerner et de la contrôler.

Nous avons tous pris connaissance de cette évolution avec consternation et tenons à assurer Jean-Pierre Rouyet de la totale solidarité de la Municipalité pour lui laisser le temps de se soigner et de revenir parmi nous.

Mme Romano a consolidé sa suppléance dans le Service de la Sécurité sociale, pour permettre aux projets d'avancer. Une suppléance va être également demandée aux associations régionales pour suivre les dossiers, par Mme Romano en ce qui concerne l'ARASOL et par M. Clément en ce qui concerne l'APREMADOL. La Municipalité aimerait particulièrement remercier Mme Romano de faire face à cette surcharge de travail; elle remercie aussi la Direction du Service de la Sécurité sociale et son nouveau chef qui assume cette situation difficile.

D'entente avec M. Rouyet, sa famille et ses médecins, et au vu de l'évolution de son état de santé, le point de la situation sera refait au cours des prochains mois.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Réaction suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation intitulée "Des boîtes aux lettres pour les votations dans les quartiers?"

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Je voulais réagir quant à la réponse à mon interpellation sur les boîtes aux lettres pour les votations dans les quartiers. Je prends acte de la réponse de la Municipalité mais je vous mentirai si je vous disais que je suis satisfait de cette réponse.

Je trouve que, très honnêtement, la manière dont est amenée l'argumentation est quelque peu discutable, enfin les arguments sont, à mon sens, peu convaincants. On nous montre que dans notre Commune, malheureusement comme dans bien d'autres communes d'ailleurs dans le Canton de Vaud et ailleurs, le taux de participation pour les votations ne dépasse pas 50%, il est même plus proche de 40% que de 50%. Puis on nous dit que cela ne se fait pas ailleurs, donc qu'il n'est pas possible de le faire ici. Je trouve cela un peu dommage, parce que nous sommes pourtant une commune qui a l'habitude d'innover, d'être plutôt à l'avant-garde sur plein de sujets différents. Qu'il nous soit répondu qu'il n'est pas possible de le faire parce que cela ne se fait pas ailleurs, donc il n'y a pas forcément la nécessité de le faire... je sais que ce n'est pas le seul argument mais cet argument-là, en tout cas, est assez léger.

Quant à l'argument qui suit, de dire qu'il faudrait assermenter un nombre certain de nouveaux collaborateurs, il m'est permis d'en douter. J'imagine que les communes de Montanaire ou de Vully les Lacs qui sont des petites communes fusionnées n'ont pas assermentés des cohortes de collaborateurs pour faire le tour des différents villages pour aller relever les boîtes aux lettres.

Alors voilà, je prends acte de la réponse mais j'estime que mettre une boîte aux lettres pour les votations, sur le CTC par exemple, ne devrait pas, à priori, générer une surcharge de travail et de coût très importants pour la Commune et permettrait, peut-être, de faire grimper un tout petit peu le taux de participation. Ce n'est pas avec cela que nous allons atteindre des taux de participation de 80%, mais je pense que toute mesure est bonne à prendre. Merci.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, PS**

Réaction suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation intitulée "Un terrain de jeu et de sport provisoire à la Savonnerie"

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je voulais juste remercier Mme Myriam Romano-Malagrifa pour la réponse à mon interpellation concernant la place de sport de la Savonnerie. Je voulais surtout remercier toute la Municipalité au nom de l'Association de quartier qui est vraiment ravie de la rapidité de réaction dont vous avez fait preuve.

Si le terrain de beach-volley peine encore un peu à décoller, le terrain de foot se porte très bien et la table de ping-pong trouve aussi gentiment son public. Donc, je crois que nous avons touché juste. Merci beaucoup.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**
Intervention relative aux WC canins

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Heureusement que j'ai la parole après Mme Patricia Zurcher Maquignaz vu qu'elle a remercié la Municipalité. Je ne peux pas la remercier mais je remercie Mme Zurcher du travail qu'elle a fait et j'ai trouvé que son interpellation était très rapide et je pense qu'un jour vous me direz ce qu'il faut faire pour qu'une interpellation de ce genre passe aussi vite. Mais j'ai compris, j'ai compris que c'était très urgent.

Tout d'abord, les trois installations qui ont été faite, soit le terrain de beach-volley, de football ainsi que de ping-pong: quelque chose de magnifique! Dommage qu'au bout du deuxième jour la table de ping-pong était rayée, mais cela ne fait rien. Et chapeau encore, cette semaine la Commune a installé des filets de façon à ne pas casser les vitres du bâtiment qui est à côté du terrain de football.

Mais, la Municipalité a posé un panneau indicateur spécifiant de ne pas jouer au ballon de 22h00 à 08h00 du matin. Mais je viens à une autre chose. Je pense que sous ce panneau il pourrait bien y être fixé un panneau "Interdiction aux chiens", car ce coin-là est un petit peu les WC des chiens. Comme je passe quatre fois par jour dans cet endroit, j'ai remarqué qu'il y avait pas mal de chiens qui faisaient leur besoin. Par contre, si vous prenez plus loin le square de la Savonnerie, si je vous en parle c'est parce que cela a suscité une longue discussion sur Facebook cette histoire, je ne sais pas si certain parmi vous ont vu, mais on en a parlé mais sur ce square, où les enfants s'amusent, il y a un joli petit carré d'env. 30m2 de gazon et là les gens s'installent sur les bancs et font faire les besoins aux chiens. Alors je pense qu'il serait très intéressant d'y mettre aussi un panneau sur ce petit coin où les enfants s'amusent car vous savez que ce parc est très fréquenté et si vous passez à midi, il y a de nombreuses personnes qui cassent la croûte dans ce coin et c'est magnifique mais l'après-midi les gens se promènent et vont promener leur chien dans cet endroit.

Dans le temps, il existait des WC pour chiens, je pense que cela vous remémore quelque chose, il y a environ 30-40 ans en arrière et on les a abolis. Je pense qu'il serait peut-être bien de remettre un WC pour chiens dans l'angle gauche du parc avec quatre planches en ciment d'un mètre cinquante sur un mètre cinquante, et je pense maintenant, ce n'était pas comme dans le temps, ce n'était pas toutes ces crottes qui trainaient mais au jour d'aujourd'hui, nous avons des sacs en plastique et tout le monde ramasse ces crottes et à côté il y a aussi un container pour mettre les crottes dedans. Alors je demanderai à la Municipalité de bien vouloir un petit peu s'occuper de cette affaire des chiens. Je vous remercie.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

J'ai bien pris note de l'intervention de M. Gérard Duperrex qui faisait aussi un peu question/réponse. Alors premièrement comme vous l'avez dit au préalable, nous n'allons pas mettre sur le même panneau des enfants et des chiens car nous n'allons quand même pas mélanger les genres.

Par contre, nous pouvons réitérer, comme nous le faisons régulièrement avec la collaboration de PoOuest des campagnes sur la bonne tenue des chiens.

Concernant les WC pour chiens. Effectivement c'était la grande mode à un certain moment et puis finalement, là il y avait un mélange de genre parce que c'était plutôt des petits enfants, peut-être sans surveillance, qui allaient dedans mais les chiens n'y allaient plus du tout. Ces endroits étaient souvent assez dégoûtants, c'est pour cela que ces WC pour chiens ont été enlevés petit à petit. Il y en avait dans la montée du Bugnon, dans le Parc Sauter ainsi qu'à plusieurs autres endroits. De plus, le principe de ramasser les crottes des chiens par les propriétaires de chiens respectueux, et la grande majorité le sont, fonctionne beaucoup mieux que ces WC pour chiens.

Donc, finalement nous n'allons pas remettre des WC pour chiens, par contre nous allons regarder pour refaire une campagne de prévention et puis informer que les chiens ne doivent pas forcément aller à certains endroits pour faire leur besoin. Merci.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Réaction suite aux interventions de M. Alberto Mocchi et Mme Patricia Zurcher Maquignaz

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

J'aimerais juste dire deux mots par rapport à l'intervention de M. Alberto Mocchi. Je mentirais si je vous disais que je suis étonnée qu'il ne soit pas très satisfait de notre réponse ! C'est vrai que nous avons dû, et j'ai dû aussi en tant qu'habitante du sud des voies, peser les intérêts. Nous avons encore deux bureaux de vote ouverts en Ville de Renens et je fais partie des gens qui utilisent ces bureaux et qui pensent qu'une certaine proximité physique est importante. Mais, en même temps, il y a eu une évolution qui était inéluctable avec le vote par correspondance. Remettre une boîte aux lettres, ce n'est pas rien au niveau des efforts demandés à tout le personnel, qui, quatre fois par année, assure les votations et qui les trois semaines précédant les scrutins assure ces transferts, avec une procédure stricte à respecter. Ce n'est pas si simple que cela M. Mocchi et c'est vrai que finalement il a fallu peser les choses par rapport à un personnel administratif qui a beaucoup de tâches et nous avons choisi d'en rester là. Nous pensons également fortement que le taux de participation dépend de beaucoup de facteurs différents et qu'une nouvelle boîte aux lettres n'aurait pas amené grand-chose, par rapport à l'ensemble des efforts que nous faisons pour informer.

Et puis j'aimerais juste aussi, et bien sûr avec un clin d'œil à Mme Myriam Romano, remercier les services de M. Jean-Marc Dupuis qui ont installés cette place de jeux au Centre très rapidement et ce avant l'été.

- **M. le Président**

Réaction suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation au sujet des résidences secondaires à Renens.

A propos de la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Daniel Rohrbach, j'ai reçu une lettre de sa part, puisqu'il est absent, mais il tenait quand même à vous faire parvenir ces commentaires.

"Monsieur le Président, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

J'aimerais remercier la Municipalité pour les réponses à mon interpellation concernant les résidences secondaires à Renens.

Pour la réponse à ma première question qui demandait si les chiffres figuraient dans le rapport de gestion, j'avoue que je ne l'ai pas lu avec suffisamment d'attention et j'apprécie que la Municipalité m'en ait indiqué la page !

Pour la réponse sur les chiffres proprement dits, à la page 3 du rapport, je constate que les chiffres sont très variables selon les années.

- 2009 : 15 dossiers
- 2010 : 1 dossier
- 2011 : 1 dossier
- 2012 : 2 dossiers
- 2013 : 7 dossiers
- et 2014, jusqu'en juin : 13 dossiers

Concernant 2014, situation à fin juin, donc après 6 mois seulement, j'ose espérer que ce n'est pas mon interpellation de début mai qui justifie ces chiffres !

J'accepte bien entendu la réponse de la Municipalité et l'en remercie et je réitère mon souhait que la Municipalité suive ce dossier de près et régulièrement."

Réponse de M. Jean-François Clément, Conseiller municipal

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Dire qu'effectivement nous avons été interpellés par le Conseil communal il y a quelques années quant au suivi à mettre en place pour les résidences secondaires. C'est un travail qui se fait à plusieurs mains puisque nous travaillons en étroite collaboration avec le SPOP et nous avons mis en place maintenant une procédure qui est extrêmement bien suivie, d'une manière très très minutieuse, régulière. Dire également que les différences de chiffres annuels ne sont pas le reflet d'une activité plus ou moins importante du Service, c'est juste que des personnes, dont les dossiers sont étudiés sont parfois pleinement en résidence

secondaire, et d'autre fois moins, mais il y a un suivi qui est extrêmement attentif et régulier. Le Service à la Population fait un énorme travail dans ce cadre là aussi.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

Réaction suite aux Communiqués de la Municipalité N° 1/2014-2015 - "La Ville de Renens choisit l'électricité la plus écologique possible"

M. le Président,

Première question: en page N° 2, il est noté que la Municipalité a décidé d'aller plus loin que certaines options électriques en achetant toute l'électricité, nécessaire pour l'éclairage public et les bâtiments communaux, de type labellisé Naturmade star, issue d'installation vaudoise. Je crois que nous pouvons féliciter ce choix, c'est exemplaire et puis je pense que nous montrons une direction à suivre par rapport à l'énergie.

Petite question quand même: Est-ce que les terrains de foot qui sont également éclairés et qui sont partiellement payés par les utilisateurs sont également touchés par cela? Parce que ma deuxième question c'est: Quelles sont les conséquences financières pour la Commune de ce changement d'approvisionnement électrique? J'imagine que cette nouvelle certification, cette nouvelle énergie, peut coûter plus chère. Est-ce que nous pouvons imaginer quel est l'impact financier annuel de cette modification?

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Je vais reprendre quelques éléments qui sont dans la Communication de la Municipalité. Effectivement tout part de la nouvelle stratégie énergétique de la Confédération pour 2050 et la volonté populaire de préserver la qualité de l'environnement qui ont conduit les fournisseurs d'électricité à modifier leur stratégie d'entreprise. Les objectifs généraux recherchés sont une réduction de la consommation d'électricité (nous savons que nous en consommons de plus en plus, mais nous essayons d'être efficaces et de faire des économies. Tout en sachant que la meilleure électricité étant toujours celle que nous ne consommons pas) et un remplacement de l'énergie nucléaire par des énergies renouvelables. Actuellement l'approvisionnement électrique en suisse est assuré à près de 60% par de l'hydraulique et 35% par du nucléaire ou charbon, le reste étant assuré par des énergies comme le solaire, la biomasse, l'éolien, etc..

Depuis le 1^{er} janvier 2014, Romande Energie, notre fournisseur d'électricité, a développé une offre de fourniture d'électricité dit "contrat d'énergie libre" qui permet d'identifier la provenance géographique du courant introduit dans le réseau et d'identifier la source de production. Il s'agit des contrats "Energies Libres". A ce jour, il est proposé quatre types d'électricité :

- **Naturemade star (naturemade basique ou star) :** cette électricité labellisée assure un respect des critères et des normes écologiques pour la production d'électricité 100% renouvelable. Décerné par l'Association pour une électricité respectueuse de l'environnement, ce label est le plus strict d'Europe. Il bénéficie en outre du soutien du WWF, de Pro Natura et du Forum suisse des consommateurs. L'électricité produite sous ce label ne doit pas produire d'émissions de carbone et implique des mesures pour préserver les abords du site

de production. Jusqu'à fin 2013, l'administration communale achetait 7% de sa consommation électrique munie de ce label. Une nouvelle offre est disponible uniquement depuis ce printemps suite aux demandes de certains consommateurs, à l'instar de la Ville de Renens.

- **Terre Romande** : électricité provenant uniquement de Suisse romande composée principalement d'énergie hydraulique, avec également quelques pourcents de photovoltaïque et d'éolien.
- **Terre Suisse** : électricité provenant uniquement de Suisse composée de 60% d'énergie hydraulique, de 35% de nucléaire et de 5% des centrales à gaz. Son tarif est identique au tarif de base en 2013.
- **Tarif standard** : électricité de provenance non déterminée et de sources non renouvelables, soit nucléaire et centrales à charbon et à gaz.

Suite à cette nouvelle stratégie, la Municipalité avait opté pour un courant "Terre Romande" pour tous les bâtiments communaux car à l'époque ce type de courant n'était pas possible pour l'éclairage public.

Après plusieurs échanges de courrier avec Romande énergie la commune de Renens a reçu une offre pour passer toute sa fourniture d'électricité labellisée naturemade star pour un coût supplémentaire de CHF 2'000.- par an (différence entre terre romande et naturemade star)

La stratégie communale définie dans le cas des certifications « cité de l'énergie » et du document Renens en route vers la société à 2000Watts prévoyait un approvisionnement Naturemade star de :

7% en 2012
10% en 2016
25% en 2020
et 100% en 2030.

Donc on constate que nous remplissons déjà en 2014 les objectifs fixés pour 2030 et espérons pouvoir maintenir le cap.

Il faut reconnaître que cela est également dû à l'offre particulièrement avantageuse faite par notre fournisseur.

Comme cela transpire à travers ces quelques propos l'offre décrite est avant tout destinée pour les communes labellisées ou en voie de labellisation Cité de l'énergie.

Actuellement les particuliers ou PME ne peuvent pas en disposer. Toutefois avec l'évolution des tendances, et ça bouge très vite, il sera peut être possible d'en disposer dans un avenir prochain.

Je crois avoir répondu à la question de Monsieur le conseiller Didier Divorne.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**
Réaction suite aux Communiqués de la Municipalité N° 1/2014-2015 - "Demain Florissant"

Seconde question: en page N° 4, on parle de transmettre le dossier relatif au projet "Demain

Florissant" au Canton et il est dit qu'il sera fait une présentation du projet et de son évolution en public (GIF, habitants, partis politiques et la population). Est-ce qu'on a également imaginé de faire une information au Conseil communal?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Oui, bien sûr. Le fait est que nous sommes encore en amont, dans le sens où c'est l'envoi de la version du plan de quartier à l'examen préalable, c'est donc encore bien avant les étapes d'informations officielles. Il nous paraissait très important de faire un retour aux habitants et auteurs de la pétition, mais nous informerons très largement, ceci est évident. Toutefois aucune date n'est fixée, si c'est la question. C'est encore trop tôt, mais il fallait dire que nous allions dans ce sens-là.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et remercie la Municipalité pour ses réponses.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président invite M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, à faire part des communications de la COFIN.

- **M. Vincent Keller**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Chers collègues,*

La COFIN s'est réunie, comme à son habitude, le mardi précédant le conseil communal. Elle a traité les points suivants :

1) Patinoire de Malley

La thématique qui vous a été présentée à 19h sera rediscutée dans le cadre de la COFIN. La COFIN analysera plus précisément les incidences financières pour la Commune de Renens.

2) SDIS Malley – Budget 2015

Une proposition de budget du SDIS Malley a été distribuée à la COFIN. Une séance commune entre les commissions des finances de Renens et de Prilly avec les Municipalités des deux communes aura lieu prochainement. La COFIN vous en relatera la teneur. La date de cette séance n'est pas encore arrêtée.

3) Entente Mèbre-Sorge

Une séance a été annoncée aux présidents de groupe et au président de la COFIN et de la COGEST pour présenter et discuter, notamment, la nouvelle clef de répartition de l'entente. La séance sera commune aux différentes entités et aura lieu le mardi 30 septembre 2014. Le bureau du conseil est chargé de nommer une commission ad'hoc.

Au vue du caractère éminemment financier de ce point, la COFIN propose au Conseil qu'elle soit nommée pour traiter cette affaire.

4) Préavis 56-2014 : Arrêté d'imposition

La séance de la COFIN qui traitera ce préavis aura lieu le lundi 15 septembre 2014 à 20h00.

5) Préavis N° 57-2014 : Crédit d'étude CTC

En vertu des compétences de dépenses allouées à la Municipalité (préavis N° 1), une somme de CHF 49'422.30 a déjà été engagée. Cette dépense couvre une partie de la procédure légale d'appel d'offres public. Cette somme est incluse dans les CHF 523'000.- demandés aux conclusions du préavis. A noter qu'il n'a pas été possible d'effectuer le travail en interne et donc d'économiser ces CHF 49'422.30.

La COFIN est étonnée par le libellé des conclusions qui ne semble pas expliciter que le projet sera prêt à être réalisé (sous réserve de l'acceptation par le conseil du préavis de demande de crédit de réalisation). Elle demande que les conclusions des préavis municipaux concernant des crédits de rénovation ou de construction de bâtiments respectent une certaine consistance. Elle enjoint la commission ad hoc de préciser l'intitulé des conclusions (selon la norme SIA 102).

- *A la discussion, la COFIN accepte les incidences financières à la majorité de 10 pour 2 contre et 0 abstentions.*

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. Vincent Keller et clôt la discussion sur les communications de la Commission des finances.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

- **Mme Irina Krier**, Présidente de la CUAT

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

La CUAT a reçu le 23 juin une présentation sur l'état des lieux des plans de quartier de Renens, dont je ne ferai pas ici le détail.

Je rappelle que notre prochaine séance aura lieu le 23 septembre à 18h30 au CTC et que nous procéderons d'abord à l'élection d'un nouveau président pour la Commission. Les membres UDC de la Commission m'ayant fait part du fait qu'ils ne désiraient pas assurer cette fonction, je crois que, sauf erreur, elle reviendra donc au parti qui est suivant dans l'ordre, c'est-à-dire

Fourmi rouge. Ensuite, nous aurons un exposé sur le projet du plan de quartier de Kodak qui est en cours d'élaboration.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

M. le Président demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

- **M. Jean-Daniel Roulier**, Délégué à l'Organisation Régionale de la Protection Civile.

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Rapport pour la période du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014.

Le 3 septembre 2013, la commission de gestion s'est réunie dans le but d'étudier le préavis N° 08/2011-2016 qui traite du budget 2014.

La commission de gestion, à l'unanimité, a décidé d'inviter l'assemblée régionale à accepter les conclusions de ce préavis.

En date du 24 septembre 2013, l'assemblée régionale s'est réunie. Elle a procédé à l'assermentation d'un membre en remplacement d'un membre démissionnaire.

Le rapporteur de la commission de gestion a donné lecture des conclusions du préavis N° 8.

L'ASSEMBLEE REGIONALE DE L'ORPC

Vu le préavis du comité directeur N° 08/2011–2016 du 20 août 2013

Où le rapport de la commission de gestion désignée pour étudier cet objet

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'adopter le budget de fonctionnement 2014 de l'ORPC tel que présenté par le comité directeur.

- *Au vote à main-levée, l'assemblée accepte à l'unanimité les conclusions ci-dessus.*

En date du 20 mai 2014, la commission de gestion s'est réunie pour examiner la gestion et les comptes 2013, selon le préavis N° 09/2011-2016. A l'unanimité, la commission les a acceptés après avoir posé quelques questions auxquelles le comité directeur a volontiers répondu.

En date du 17 juin 2014, l'assemblée régionale s'est réunie. Après l'assermentation de plusieurs nouveaux membres, le rapporteur de la commission de gestion a donné lecture de son rapport et présenté les conclusions du préavis N° 09/2011-2016.

L'ASSEMBLEE REGIONALE DE L'ORPC

Vu le préavis du comité directeur N° 97/2011-2016 du 29 avril 2014

Oùï le rapport de la commission de gestion désignée pour étudier cet objet

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'adopter la gestion et les comptes 2013 de l'ORPC, tels que présentés par le comité directeur.

➤ *L'assemblée régionale a accepté lesdites conclusions à l'unanimité.*

Il a été ensuite procédé à des élections statutaires (président, vice-président, scrutateurs et scrutateurs suppléants).

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre de jour.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. Jean-Daniel Roulier puis clôt ce point de l'ordre de jour.

10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

○ Commission des finances

- La présidence de la Commission des finances sera assurée par M. Vincent Keller du groupe Fourmi rouge pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.
- Suite à la démission de Mme Nathalie Kocher-Jaccard de la Commission des finances, le groupe Les Verts présente M. Fatmir Sadiku, respectant ainsi la convention de législature.

○ Commission de gestion

- Suite à la démission de M. Jérôme Tendon de la Commission de gestion, le groupe UDC présente M. Gérard Duperrex, respectant ainsi la convention de législature.
- Suite à la démission de Mme Myriam Coleman du Conseil communal de Renens, le groupe Les Verts présente Mme Nathalie Kocher-Jaccard, respectant ainsi la convention de législature.

M. le Président ouvre la discussion sur ces communications.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. Rapport du postulat de Mme Elodie Golaz Grilli intitulé "Fête des écoles: Lausanne, Prilly... Et Renens alors?"

- **M. Pascal Golay**, Président de la Commission

En préambule, la présidence de cette commission a été décidée préalablement à l'unanimité de la commission, celle-ci avisant qu'au vu du sujet de ce postulat, il n'y avait pas conflit d'intérêts à ce que le président soit du même parti politique que la postulante. Aucun autre candidat ne s'est déclaré. Le bureau en a été avisé dès le mois de juillet.

La commission s'est réunie le 18 août 2014 à 19h00 à CJS. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Elodie Joliat, Nadia Carota, Suzanne Sisto-Zoller, Roberto Arnedo, Gérard Duperrex et Pascal Golay, président rapporteur. M. Oumar Niang était excusé et Mme Gerarda Romano-Giorno absente.

La Municipalité était représentée par Mme Romano-Malagrifa, municipale Culture, jeunesse et sport ainsi que M. Chavalier, adjoint.

Étaient également invitées, la postulante Mme Elodie Golaz Grilli ainsi que Mme Boyer, directrice du primaire de Renens Est et Mme Besson, directrice a.i. du primaire de Renens Ouest

* * * * *

Suite à l'écoute des divers protagonistes liés à ce postulat, il ressort de toutes les parties qu'une fête des écoles est non seulement envisageable, mais même souhaitée, il n'y a donc pas eu de débat.

Chacun ressort d'un côté la volonté populaire de retrouver une manifestation permettant aux enfants de fêter la fin de l'année scolaire et d'un autre celle des directions scolaires qui souhaitent marquer ces fins d'années mais pas forcément par un cortège.

Mais il est clair qu'aujourd'hui, y compris dans le corps enseignant, il existe une volonté de « faire quelque chose ».

Plutôt que d'organiser de petits événements indépendants, comme le cortège de printemps organisé par le collège de Florissant en mars 2013, il serait plus juste pour les élèves de faire une manifestation commune, intégrée au programme scolaire, par exemple pour la confection des costumes ou de prestations scéniques (danse, chants, etc...).

Toutefois, il faut relever certains points qui devront être pris en compte lors d'un éventuel préavis.

- *En ce qui concerne le cortège, les mauvaises expériences passées doivent servir d'exemples pour son organisation. Notamment en évitant que les parents se débarrassent rapidement des divers costumes et partent en vacances avant la fin de la cérémonie. Une organisation en semaine, par exemple un mercredi, éviterait une bonne part de ce cas de figure par rapport à un samedi.*

- *Il est également demandé qu'une logistique plus importante soit établie avec par exemple des barrières le long du cortège. Celui-ci pourrait aussi être plus court et se limiter aux premières classes, la fête, elle, pourrait concerner l'ensemble du primaire.*
- *La confection des costumes ne doit pas devenir un concours de la plus belle classe, il faut que ce soit et reste un plaisir autant pour les élèves que pour les enseignants.*
- *L'organisation de la fête ne doit pas préteriter à la participation des écoles à FestiMixx, mais elle pourrait y être intégrée d'une façon encore à définir.*
- *L'organisation doit rester de la compétence de la commune et ne doit pas être un poids pour les enseignants. Il est impossible d'imposer la présence des enseignants hors des horaires scolaires, cela ne pourra fonctionner que si ces derniers n'ont pas à faire « plus » que le cadre scolaire (bricolage, musique, peinture, chant, danse, etc...)*

C'est à l'unanimité que la commission propose le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote la proposition de prise en considération de ce postulat et de sa transmission à la Municipalité.

C'est à l'unanimité, moins une abstention, que la proposition de prise en considération de ce postulat et de sa transmission à la Municipalité est acceptée.

- **Mme Myriam Romano Malagrifa, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Simplement pour vous dire que la Municipalité accueille avec enthousiasme ce postulat et d'ailleurs le rapport, on le sentait, a fait mention de l'enthousiasme aussi de tous les participants, notamment aussi des représentants des deux établissements primaires qui, eux aussi, sont intéressés à mettre en place une nouvelle fête des écoles.

Nous tiendrons bien sûr compte des observations qui ont été faite par la Commission.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

12. Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 55-2014 – Réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre à Chavannes-près-Renens – Secteur Blancherie/Concorde

M. le Président prie Mme Simone Szenyan-Reymond, Présidente-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Simone Szenyan-Reymond**, Présidente-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

La Commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le jeudi 26 juin à 20h00 au Centre Technique Communal. Elle était composée de Mesdames Dominique Perret, Gisèle Martin, Irina Krier, de Messieurs Didier Vienet, Robert Mulopo, Jérôme Tendon.

Monsieur Rolf Küng était présent pour remplacer Monsieur Tendon qui était aussi présent. Monsieur Küng a participé à la commission, mais n'a pas voté le préavis. Monsieur Rémy Petitpierre était excusé (hospitalisation). Simone Szenyan présidente-rapporteur.

Pour la Municipalité : Madame Tinetta Maystre, Monsieur Porqueddu, Monsieur Christophe Sarda.

Ce préavis a pour but de demander le financement pour un tronçon allant de la Rue de la Blancherie à l'avenue de la Concorde, situé sur la Commune de Chavannes (Secteur 4 du plan de réhabilitation des collecteurs Mèbre-Sorge). Des tests ont montré que les tuyaux ne sont plus étanches et nécessitent un assainissement. Comme pour les autres tronçons de l'entente il sera procédé à un chemisage complet de la canalisation.

La réhabilitation des canalisations par chemisage offre une excellente alternative. Cette méthode consiste à insérer un tuyau préfabriqué imprégné de résine active dans l'ancienne conduite endommagée. Par ce procédé, une nouvelle canalisation est ainsi créée dans l'ancienne (réhabilitation "tuyau dans tuyau") sans tranchée (Source internet).

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge, a été construit au début des années 60, dans le but d'assainir les rejets d'eaux usées des agglomérations de l'Ouest Lausannois.

Ces travaux ont été divisés en 17 tronçons, chaque année un tronçon est réalisé par un investissement régulier. La longueur de réseau est de 11 Km. Ces travaux sont effectués plutôt en automne et en hiver.

Après discussion le préavis ainsi que ses conclusions sont acceptées à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport de préavis.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Simone Szenyan-Reymond de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 55-2014 de la Municipalité du 16 juin 2014,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. *Autorise l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur de la Mèbre, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 4 Blancherie/Concorde.*
2. *Accorde à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 395'000.-, selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 11.*
3. *Alloue à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissements de CHF 119'962.-, selon les modalités décrites sous chiffres 10 et 11.*

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 3861.5620.063 "Mèbre-Blancherie/Concorde - Collecteur intercommunal" et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve "réseau d'évacuation et d'épuration des eaux", compte N° 9280.01.

C'est à l'unanimité que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

M. le Président remercie Mme Simone Szenyan-Reymond ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

13. Dépôt de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 56-2014 – Arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016**
Présidence: Commission des finances
- **Préavis intercommunal N° 57-2014 – Crédit d'étude pour l'agrandissement et la mise en conformité du Centre Technique communal (CTC)**
Présidence: PLR

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président informe que le préavis N° 57-2014 sera présidé par M. Florian Gruber du groupe PLR.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

14. Ententes intercommunales – Procédure de consultation

- **Entente intercommunale Mère-Sorge – Projet de nouvelle convention – nomination d'une commission**

M. le Président explique qu'il s'agit d'un projet d'une nouvelle convention et de la nomination d'une commission. Tous les conseillers ont reçus le projet de la nouvelle convention accompagné d'une lettre explicative.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

J'ai essayé de comprendre cette question de la répartition des frais pour les tronçons et j'aimerais rendre compte si j'ai compris juste. Parce que si je n'ai pas compris juste, peut-être que d'autres n'auront également par compris juste.

Prenons un tronçon, par exemple le tronçon M06, qui est le tronçon de connecteur qui semble-t-il est près du parc de la Blancherie et du cimentière de Renens. Si j'ai bien compris, on regarde le territoire dont les eaux usées vont dans ce collecteur, c'est un territoire appelé M06 qui s'étend sur les communes de Chavannes et de Renens, donc, on regarde la quantité d'eau potable consommée sur Chavannes ainsi que la quantité d'eau potable consommée sur Renens et c'est d'après ceci que la répartition au prorata se fait. Est-ce bien correct?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Monsieur le Conseiller communal,*

Ce n'est pas tout-à-fait comme cela, c'est donc bien de me donner l'occasion de l'expliquer. C'est une Entente intercommunale qui est composée de cinq communes et qui est propriétaire de l'ensemble du réseau de collecteur d'eaux usées et c'est l'Entente qui finance tout l'entretien et la rénovation de l'ensemble de ces parties.

Chaque tronçon est porté par les cinq communes de l'Entente intercommunale. Cela veut dire que le tronçon M06 que vous mentionnez, qui est situé sur Renens et Chavannes, va être financé par l'ensemble des cinq communes: Saint-Sulpice, Ecublens, Chavannes, Crissier et Renens. L'objet de cette convention est de fixer la façon de répartir les coûts, mais chaque année. La proposition est que cette répartition des coûts soit calculée en fonction de la consommation d'eau qui est faite dans les bassins versants qui est assez finement calculée ainsi que par la longueur du tronçon utilisé. Mais c'est seulement le principe de répartition qui est calculé de cette façon. Après l'endroit où se met l'investissement, il est indépendant du lieu.

Donc par exemple, le crédit d'ouvrage de rénovation que nous venons de voter ce soir, nous avons payé 31% de ce montant alors même que cela se passe à Chavannes, et Ecublens, qui se trouve un peu plus loin, va aussi financer sa part, même si ce n'est pas sur son territoire. C'est vraiment l'Entente intercommunale qui est propriétaire du tout.

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

Mais alors la répartition serait la même sur n'importe quelle tronçon?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Oui, c'est exactement cela.

La parole n'étant plus demandée M. le Président rappelle que la Commission des finances se porte volontaire pour traiter ce projet. Personne ne s'y opposant, M. le Président nomme la Commission des finances pour ce projet.

15. Motions, postulats et interpellations

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**
Développement du postulat intitulé "Prévention en milieu scolaire, mais que fait la Police?"

En préambule, M. le Président annonce que le Bureau du Conseil a examiné la recevabilité de ce postulat et l'a accepté.

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

Lors de la lecture du rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2013, l'observation N° 1 en page 34 a retenu mon attention. Je vous la rappelle : « La COGEST souhaite que les élèves du secondaire bénéficient d'une prévention (l'alcool, tabac et autres drogues) au même titre que la prévention SIDA (ceci au vu du constat des jeunes qui fument aux abords des écoles). »

Travaillant moi-même dans un établissement secondaire, en tant qu'enseignante, je me suis souvenue des différents moments de prévention qui ont lieu au cours de l'année scolaire. En effet, nous avons, par exemple, la visite de Profa (anciennement planning familial), des journées à thème (le 1^{er} décembre pour le SIDA), des expositions à la bibliothèque suivies ou non d'activités en classe (par exemple sur la cigarette) et des rencontres avec la police municipale.

Ces rencontres permettent aux élèves de rencontrer en milieu scolaire des agents de police formés pour ce type de présentation. Lors d'une séance à laquelle j'ai assisté, le but était d'informer les élèves sur les lois en vigueur en matière d'alcool ou de cigarette. C'est également un moment d'échanges qui rend la police plus accessible, ce qui peut inciter nos jeunes à leur parler plus facilement par la suite, puisqu'ils vont à priori à nouveau croiser ces agents en ville.

C'est dans cet esprit que je dépose ce postulat. Il propose de mettre sur pied une prévention sur les dangers de l'alcool et du tabac avec notre police de district lors du secondaire

inférieur, à savoir pour les classes de 9ème, 10ème ou 11ème Harmos. Pour moi, c'est là que la notion de proximité entre les forces de l'ordre et nos jeunes fait sens.

Je vous propose de renvoyer ce postulat à l'étude d'une commission et vous remercie pour votre attention.

M. le Président ouvre la discussion sur ce dépôt de postulat.

○ **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*M. le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je remercie Mme Nicole Divorne pour le dépôt de son postulat. Effectivement la commission permettra certainement de faire un état des lieux global et de donner un éclairage sur les interventions que font déjà l'unité de prévention & partenariats de la PolOuest aussi bien dans les classes primaires que dans les classes secondaires.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de voter sur la demande de renvoi à l'examen à une commission chargée de préavisier en rappelant que, selon l'art. 53 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant largement atteint, ce postulat sera donc renvoyé à une commission pour étude et rapport. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

<u>PLR:</u>	Mme Dominique Perret Mme Sandra Martins
<u>Fourmi rouge:</u>	Mme Simone Szenyan-Reymond Mme Maria-del-Mar Rodriguez
<u>UDC:</u>	M. Stéphane Montabert
<u>Parti socialiste:</u>	Mme Victoria Ravaioli-Thibaud M. Oumar Niang
<u>Les Verts:</u>	Mme Irène Frei-Premet

M. le Président désigne Mme Dominique Perret qui est chargée de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PS**
Interpellation relative à la gestion des déchets

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Chers collègues,*

J'ai reçu, pas plus tard qu'hier, un courrier de la gérance François Guédon concernant la gestion des déchets ménagers.

Il ne s'agit pas d'une gérance quelconque étant donné que la commune de Renens fait également partie des locataires de ladite gérance avec les locaux du jardin d'enfants Les Lapins bleus.

Le courrier mentionne que les services de la ville de Renens auraient récemment effectué des contrôles, et auraient constaté que certains locataires n'utiliseraient pas les sacs blancs taxés. Ce fait n'est pas étonnant et ne constitue pas une surprise.

Ce qui est étonnant, c'est que le courrier suggère que les autorités de la Ville aient communiqué à la gérance le résultat de ces contrôles. J'ai de la peine à imaginer que nos autorités aillent volontairement divulguer aux gérances une information pouvant préjudicier le rapport de confiance entre un bailleur et des locataires sans en informer au préalable les locataires eux-mêmes.

Le courrier annonce également que la commune de Renens va facturer les frais d'enlèvement des ordures non conformes et que ces frais seront répartis sur l'ensemble des locataires. Donc, y compris la Commune de Renens elle-même.

Sur ce point je suis également surpris. L'introduction du système de taxes actuellement en place repose sur le principe du pollueur-payeur. En agissant de la sorte, les locataires entrant dans la catégorie des non pollueurs se verraient facturer une dépollution, ce qui va à l'encontre de l'esprit de la loi. De plus elle engendrerait une dépense non prévue à des ménages modestes qui respectent le nouveau système!!! Ce qui est assez aberrant en soi.

Mes questions à la Municipalité sont les suivantes:

- *La ville de Renens est-elle réellement en train d'effectuer des contrôles des ordures ménagères?*
- *La ville de Renens va-t-elle réellement facturer aux gérances les frais d'enlèvement des déchets non conformes?*
- *Comment la Municipalité va-t-elle réagir lorsque la gérance en question lui facturera (comme à tous ses autres locataires) sa part de répartition des frais pour l'enlèvement des déchets non conformes facturés par la ville de Renens elle-même?*
- *Sachant que la facturation des frais d'enlèvement des ordures non conformes va engendrer des dépenses non prévues à des ménages modestes qui respectent la loi, la Municipalité va-t-elle mettre en place une aide financière?*

Je vous remercie d'avance de votre réponse.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller communal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Concernant la Ville de Renens et le problème des gérances. Effectivement, cela vous le savez, nous vous l'avions dit lors du préavis, notamment sur le Règlement de la taxe au sac, la Ville de Renens procède à des contrôles. Elle a des personnes assermentées pour le faire et elle le fait et les contrevenants sont dénoncés à la Commissions de Police et en aucun cas aux gérances. Donc, nous ne faisons pas de délation envers les gérances et j'aimerais bien que vous me donniez une copie du courrier.

Nous savons que nous avons quelques soucis avec les gérances, raison pour laquelle nous avons organisé une rencontre avec les gérances, les propriétaires et les concierges d'immeuble le jeudi 25 septembre 2014. Lors de cette réunion dont nous attendons beaucoup, nous allons mettre les choses au point et j'espère qu'elle sera suivie.

Concernant les factures aux gérances, alors c'est vrai que les gérances doivent fournir des containers, doivent assurer un minimum par rapport à la Loi sur les déchets et souvent ce n'est pas suivi et c'est le "chenit". Toutefois, comme vous avez pu le remarquer, Renens est quand même relativement propre par rapport à Lausanne, même si malheureusement nous avons quand même quelques biais. Ceci grâce au Service de la voirie qui passe une à deux fois par semaine pour aller nettoyer des endroits qui sont sur des terrains privés. Les gérances ont été averties deux, trois, quatre fois, cela n'a pas changé et ensuite nous avons facturé les prestations. Nous leur avons demandé de nettoyer et de rendre propre et d'appliquer la loi faute de quoi cela serait fait par la Commune et facturé. Alors là elles sont complètement averties.

Maintenant, alors effectivement, si la Commune est locataire et puis qu'elle est dedans, et bien elle est locataire et elle est dedans donc nous n'allons pas ne pas appliquer notre Règlement à nous-même, donc dans ce cas-là, cela s'appliquera aussi mais je crois que ce n'est pas là qu'il y a les plus grands problèmes.

S'agissant de la dernière question que vous avez posé, je n'ai pas très bien compris, j'ai entendu "aide financière", alors je ne pense pas qu'il y ait des aides financières qui sont prévues pour cela mais si vous pouvez me reformuler la question. Pour le reste je crois que je vous ai répondu.

○ M. Gian-Luca Ferrini, PS

La dernière question en résumé, c'est sur l'esprit de la Loi. Lorsque nous avons accepté cette taxe, l'idée était que le pollueur est le payeur. En l'occurrence, si la Commune, à juste titre, facture ces prestations aux gérances et que les gérances répercutent ces dépenses sur l'ensemble de ses locataires, sans faire la différence entre les pollueurs et les non-pollueurs, nous arrivons dans les aberrations du système où un non-pollueur se retrouve contraint de payer. Alors, bien que la facture ne devrait pas être énorme étant donné qu'elle est divisée par le nombre de locataire, (cela dit, elle n'est peut-être pas énorme pour certains, elle le devient très vite pour d'autres ménages qui eux sont un peu plus juste en fin de mois) je ne trouve pas très correct que quelqu'un qui fait attention et qui respecte la Loi, donc qui paye son sac, qui fait attention, qui va à la déchetterie, qui dépense de l'argent pour ne pas

polluer, se retrouve à payer une facture alors que lui a fait tout comme il faut et fait ses comptes à la fin du moi, juste juste.

Là, ma dernière question c'était en gros, si on se retrouve dans cette situation est-ce que la Commune de Renens prévoit quelques chose pour ces gens-là ou bien est-ce qu'on les laisse tout simplement gérer cela avec leur gérance et recevoir ensuite un avis de l'Office des poursuites pour CHF 20.- qu'il n'aurait pas voulu payer, à juste titre. Merci.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller communal

Pour l'instant nous pensons plutôt agir en amont et c'est pour cela, notamment, que nous voulons rencontrer ces gens le 25 septembre. C'est clair, que, encore une fois, nous avons beaucoup informé, nous avons dispensé beaucoup d'éléments. Au niveau du droit du bail nous allons regarder avec les gérances, nous allons regarder chaque cas. Le cas que vous mentionnez, ce n'est pas le seul, j'ai aussi eu des lettres qui sont arrivées relatives à cette problématique.

Le fait est que, c'est vrai que comme partout c'est malheureux à dire, il y a probablement des gens qui font tout bien, tout juste, dans certains immeubles et d'autres qui font tout pas bien, c'est aussi pour cela que nous faisons les contrôles et que nous avons une procédure d'ouverture des sacs, comme je vous l'ai dit au point N° 1.

Maintenant, je pense qu'à l'heure actuelle je vous ai répondu en laissant en suspens justement ce dernier point, que nous reprendrons lors de cette séance du 25 septembre et je me ferai un plaisir de vous faire un petit débriefing par rapport à cela parce que, encore une fois, nous attendons beaucoup des gérances, notamment pour la gestion des containers qui se fait plus ou moins bien, plus ou moins mal, suivant où. Les points nous les connaissons mais la problématique c'est que nous n'aimerions pas avoir des taudis partout c'est pour cela que le Service de la voirie nettoie au lieu de laisser trainer les choses pendant deux semaines. Toutes les gérances ont été averties, mais encore une fois nous aborderons, le 25 septembre, la problématique relative au droit du bail et la répercussion des frais. Nous étudierons la question et nous mettrons clairement les gérances devant leurs responsabilités aussi.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**
Interpellation intitulée "Une semaine du Goût à Renens?"

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,*

Voilà 14 ans qu'un peu partout en Suisse, dans les grandes villes comme dans des petites communes de campagne, se tient vers la fin septembre la Semaine du Goût.

Cette dernière s'inscrit dans une démarche de développement durable et de sauvegarde et découverte du patrimoine culinaire.

L'objectif des très nombreuses manifestations qui sont organisées dans ce cadre est de présenter et faire connaître au plus grand nombre des produits d'ici et d'ailleurs, et nous

interroger sur notre rapport à la nourriture en nous rappelant que manger n'est pas qu'une nécessité physiologique, mais aussi un temps pour se ressourcer et se faire plaisir.

Un rapide coup d'œil au calendrier des manifestations prévues cette année dans le Canton de Vaud du 18 au 28 septembre, nous donne un bel aperçu de la diversité des événements organisés : Cela va d'une dégustation de légumes anciens à Arnex sur Nyon à des croisières gourmandes organisées par la CGN en passant par la fête du Vacherin Mont d'Or aux Charbonnières, une visite des cuisines du CHUV ou encore le marché d'automne de Pro Specie Rara au Parc de Sauvabelin. Là je vous ai juste cité 5 ou 6 manifestations différentes sur une centaine qui auront lieu dans le Canton de Vaud, c'est juste pour vous donner une idée de la diversité de ce qui peut être fait dans le cadre de la Semaine du Goût.

Force est pourtant malheureusement de constater que si de nombreuses manifestations sont organisées un peu partout dans le Canton ce n'est pas le cas à Renens où il n'y a encore rien qui s'organise dans le cadre de la Semaine du Goût, c'est une des seules villes d'une certaine importance dans le Canton qui n'organise rien et du coup je me permets de demander à la Municipalité si elle pourrait envisager à terme, l'année prochaine par exemple,

- 1) D'inciter – par exemple par le biais du délégué à la promotion économique - des commerces, restaurants et producteurs actifs dans notre commune à mettre sur pieds des événements pour la Semaine du Goût 2015.*

J'estime que Renens de par la diversité de ses commerces, de ses épiceries, de ses restaurants, par les différentes cuisines qui se côtoient de par la diversité aussi de notre population issue de diverses communautés est la Commune toute trouvée pour ce type de manifestation.

- 2) Dans le même ordre d'idées, faire participer l'Administration communale, les écoles et autres instances publiques de notre commune à l'édition 2015, en proposant par exemple un ou des menus particuliers dans les cantines.*

Je vous remercie.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Monsieur Mocchi, vous avez raison, cela fait 14 ans que la Semaine du Goût existe. C'est un des projets dont nous parlons et pour lequel nous nous sommes souvent dit que, si nous avons le temps et les moyens humains, nous devrions le faire. Et chaque année je me dis, avec regret, que nous n'y sommes pas arrivés.

C'est des fois la dure loi du politique; il n'y tiendrait qu'à nous, nous vous dirions "Demain on y va", mais c'est vrai que nous devons, nous avons dû, du moins jusqu'ici faire des choix. Nous avons des services, dans notre Ville, qui font énormément au niveau des animations: le Service Culture-Jeunesse-Sport (nous vous en informerons dans les "divers") organise une course pédestre, un slow-up dans le cadre de Cap sur l'Ouest, FestiMixx; il y a également les animations sur la Place du Marché. Nous avons un nombre d'activités important et nous nous faisons parfois rappeler à la raison par notre surcharge et celle de notre administration, qui n'arrive plus à mener un certain nombre de projets; celui de la Semaine du Goût en serait un de plus. En même temps, j'entends bien votre demande qui correspond à une envie personnelle et de plusieurs d'entre nous; mais nous devons ne pas trop charger un bateau de

l'administration qui est déjà fort chargé. Votre interpellation va nous donner l'occasion de réfléchir à cela.

Mais, moi, j'aimerais faire un appel et j'aimerais rêver. J'aimerais rêver que, dans notre Ville, les projets ne viennent pas seulement de l'Administration, que les projets viennent également des restaurateurs, qu'ils viennent de privés, qu'ils viennent d'associations de commerçants, qu'ils nous interpellent et qu'ils fassent avec nous. Parce que vous avez raison, nous aurions un terreau magnifique pour renforcer cela avec, en particulier, les différents commerces et restaurants des communautés étrangères.

Simplement c'est vrai que souvent c'est nous qui devons, et peut-être plus que dans d'autres villes, entre le Service Culture-Jeunesse-Sport et parfois aussi Administration générale, sans oublier les services de maintenance des cantines, fournir beaucoup d'efforts; pensez entre autres à la Fête de Noël et au Marché de Noël, avec un tissu commerçant local qui parfois fait peu, moins qu'ailleurs. Alors, je fais ici un appel très général.

Nous allons réfléchir sérieusement à votre interpellation et nous regarderons comment nous pouvons faire, surtout s'il y a des bonnes volontés, s'il y a des initiatives du secteur privé et associatif, dites-le nous et nous pourrions faire ensemble quelque chose d'important dans ce sens pour 2015.

○ **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

A propos de cela, cela fait 15 ans, mais c'est devenu pas mal commercial. J'aimerais quand même rappeler que la Semaine du Goût a démarré pour apprendre aux gens d'ici à consommer la nourriture d'ici. De goûter une pomme, de goûter les fraises qui viennent de chez nous, or si c'est pour faire une Semaine du Goût avec des restaurateurs qui utilisent des choses qui viennent de tous les pays et qui ont été importées en avion, pour moi ce n'est pas cela la Semaine du Goût. Au départ c'était de faire redécouvrir aux citoyens qu'ici on produit des légumes, on produit des fruits et on redécouvre le goût de ces choses-là. Alors si c'est pour faire marcher les restaurateurs et bien ils peuvent faire cela toute l'année. Pour moi c'est une dérive.

Alors si vous voulez des produits naturels d'ici il y a les paniers des femmes solidaires. Vous avez un panier tous les quinze jours. Vous avez des paysans qui vous font le panier, il y a d'autres organisations. Alors faisons la promotion de cela pour commencer.

● **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

Dépôt d'un postulat intitulé "Une alimentation saine pour tous. Préservons la santé de nos enfants"

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,*

La santé est une préoccupation importante qui touche tout le monde. Nous sommes constitués par ce que nous mangeons, buvons et l'air que nous respirons tous partis confondus.

On sait qu'il est important d'éliminer au maximum tous les produits type pesticides ou autres produits nocifs de notre alimentation.

C'est d'autant plus essentiel pendant l'enfance lors de la constitution de l'organisme. On sait que l'augmentation de certains types de cancers, sont directement liés à des facteurs environnementaux, dont l'alimentation fait partie. Les allergies alimentaires augmentent également de même que l'obésité et le diabète, maladies métaboliques qui dépendent de la façon dont nous nous nourrissons.

Sur un autre plan, l'agriculture bio et locale qui sont des garants d'une alimentation saine ont de la peine à concurrencer les grandes surfaces.

On sait aussi que les habitudes alimentaires sont parmi les plus difficiles à modifier malgré les campagnes de sensibilisation. Si beaucoup connaissent la théorie, il est plus difficile de la mettre en pratique pour diverses raisons ; l'aspect pratique de faire ses courses en grande surface ainsi que l'argument financier pèsent lourd dans la balance.

Les produits alimentaires locaux et bio sont plus chers. C'est un fait connu mais qu'il s'agit aussi de nuancer. Les produits bio bruts, sont effectivement plus chers. Par contre les produits bio déjà partiellement préparés peuvent se trouver au même prix.

Il existe de petites entreprises locales travaillant avec des agriculteurs bio et/ou locaux qui s'investissent dans la préparation de ces produits et leur distribution que certaines font à vélos, gage d'un coût énergétique minimum.

Je pense que les communes ont une grande responsabilité à l'égard de la santé des citoyens dans ce domaine et que c'est leur devoir d'œuvrer dans ce sens de diverses manières : Que ce soit par des actions de sensibilisation (lors de fêtes populaires par exemple) mais aussi en donnant l'exemple et en garantissant une nourriture de qualité dans les crèches, jardins d'enfants, écoles ou cantines. (Ceci également par le biais également d'un soutien aux entreprises de proximité, agriculteurs et distributeurs)

Lausanne l'a bien compris et a rédigé un préavis dans ce sens qui va être prochainement voté et qui semble avoir un large soutien au niveau politique.

Compte tenu de ce qui précède, j'aimerais savoir ce que la Municipalité fait :

- 1. Au niveau de la sensibilisation de la population.*
- 2. La Municipalité se fournit-elle en produits bio et/ou locaux et quel est le pourcentage de ces produits dans les achats pour les crèches et cantines d'école.*
- 3. La Municipalité a-t-elle ou va-t-elle étudier la possibilité de modifier éventuellement ses commandes de fruits et légumes, par exemple en introduisant un certain pourcentage de produits bio. Il ne s'agirait pas de changer totalement de fournisseur mais d'en introduire de nouveaux au gré par exemple d'une augmentation d'élèves ou d'enfants dans des crèches avec augmentation concomitante du nombre de repas à fournir.*
- 4. La Municipalité a-t-elle ou va-t-elle étudier la possibilité de soutenir plus directement les petits fournisseurs bio et locaux, agriculteurs et distributeurs ?*

Je sais d'ores et déjà que la commune de Renens ne fait pas rien dans ce secteur et je l'en remercie. Je pense aussi qu'il est toujours possible de faire mieux pour améliorer la santé de nos enfants et concitoyens.

Je vous remercie de votre attention.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Vous avez raison, nous pouvons toujours faire mieux et pour faire mieux je vous répondrai la prochaine fois.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**
Interpellation intitulée "La ligne de bus 17 est vraiment bondée"

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Lundi 1^{er} septembre par exemple, à 07h30, le bus était déjà quasiment plein à l'arrêt Renens-Village. A Prélaz, cinq jeunes filles qui désiraient sortir du bus, et qui l'ont fait savoir haut et fort, n'y sont jamais arrivées, le chauffeur ayant renoncé à attendre que les portes se libèrent et ayant poursuivi sa route comme si de rien n'était.

S'agit-il d'un état passager dû aux travaux du M1? Peut-être, cela vaudrait la peine de l'analyser.

Quoi qu'il en soit, je demande à la Municipalité s'il est possible de prendre contact avec les TL dans le but de rechercher rapidement des solutions permettant d'améliorer la situation sur cette ligne.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Merci Mme Bovey-Diagne de votre interpellation. C'est vrai que la ligne 17 a déjà été l'objet dans ce plénum de quelques discussions et interpellations en particulier celle de M. Didier Divorine.

Nous avons rencontré les tl en bilatéral, comme nous le faisons maintenant une fois par année, avant les vacances d'été et nous avons bien sûr abordé le problème de cette ligne 17. Ils nous ont présenté de manière exhaustive l'ensemble des analyses qu'ils ont faites sur cette ligne pour éviter, en particulier, deux bus qui se suivent de trop près. C'est vrai que nous leur avons signalé, pas forcément cet épisode-là, mais le fait que parfois un bus vide succédait de très près à un bus plein et que cela posait des problèmes.

Les tl nous ont proposé de visiter, avec une délégation de la Municipalité et du Conseil communal qui s'intéresse à cette problématique, la Centrale de gestion du trafic des tl, pour qu'ils puissent d'une part nous expliquer le fonctionnement de cette centrale mais aussi nous démontrer exactement la problématique de la ligne 17, visite que nous organiserons.

Une des problématiques de la ligne 17, en particulier, c'est que cette ligne est au bout de sa capacité de bus : augmenter la fréquence de bus sur un tel tracé devient inefficace. C'est pour cela que nous attendons le tram et votre interpellation est un plaidoyer en faveur de l'arrivée

du tram qui peut augmenter les fréquences et le nombre de voyageurs par véhicule. , Alors maintenant il y a peut-être encore des solutions intermédiaires à trouver, et nous allons d'une part organiser cette visite et interpeller à nouveau les tl.

Cela dit, vous avez raison, le fait que la circulation sur le M1 ne soit pas encore complètement rétablie a probablement son effet. Vous avez vu que les tl ont pu très rapidement rétablir un premier tronçon Renens-EPFL, puis un tronçon Flon-Bourdonnette. Toutefois, le tronçon du milieu n'est toujours pas rétabli, je crois que cela sera fait pour le 25 septembre. Les tl travaillent d'arrache-pied pour réparer l'incendie qui a touché des câbles assez rares devant être commandés d'avance, ce qui a fait que le rétablissement complet de la ligne n'a pas pu être fait plus rapidement. Il y a peut-être un effet du M1, nous allons leur poser la question et je vous amènerai l'information complémentaire. Nous vous communiquerons également la date à laquelle nous pourrons à nouveau interroger les tl sur cette ligne 17 ainsi que la date de la visite du centre de gestion de trafic qui sera fort intéressante.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

16. Questions, propositions individuelles et divers

- **Mme Verena Bersech, Fourmi rouge**
Question concernant une amende

Je m'adresse évidemment à M. le Municipal de Police.

Dernièrement un requérant d'asile est venu me voir. Il avait reçu une amende de CHF 370.- pour avoir déposé des sacs noirs dans les containers à poubelles.

Ce qu'il faut dire c'est que cette personne arrivait du Centre de Crissier, qu'elle était mal informée, qu'elle parlait le français avec difficulté.

J'ai expliqué tout cela à la PolOuest qui a accepté de faire un arrangement.

Ma question est la suivante: Quand la police ou les responsables de ce problème découvre que quelqu'un se trompe, a-t-elle la possibilité de faire un avertissement?

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

En ce qui concerne la première question qui a été posée sur le montant et l'arrangement, je pense que c'est une bonne chose et tant mieux. S'agissant de l'avertissement, cela concerne plutôt les services de M. Jean-Marc Dupuis vu que ce n'est pas amendé directement par la police mais que cela passe par la Commission de Police à Renens, raison pour laquelle je lui laisse la parole.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Je réponds très volontiers et je vous vais répondre à côté pour faire un petit peu de publicité. Comme vous le savez, et je l'ai déjà dit, nous avons fait beaucoup de communication sur la gestion des déchets et le tri, en plus de cela la Commune de Renens vient d'éditer des dépliants d'information cartonnés en dix langues qui seront distribués.

Maintenant concernant l'amende, c'est le Règlement sur les déchets et le montant est également grevé de frais administratifs. Par contre, je vais contrôler ceci et je vous répondrai ensuite afin d'être précis.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Question relative à l'annonce dans le journal 24Heures qui met au concours une place de marchand de marrons pour la Place du Marché.

En effet, une annonce a paru dans le journal 24Heures de la semaine dernière, qui propose une place pour un petit stand pour un marchand de marron.

Sur le site communal une proposition plus élaborée a paru, tout y est précisé: la dimension du stand, ce que l'on peut y vendre et les heures d'ouverture.

C'est une proposition claire.

Ma question est la suivante: Si M. Christen, l'ancien M. le marchand de marrons, fait une demande, le traiterez-vous comme un citoyen ordinaire?

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Je vous réponds volontiers Mme Berseth. Nous vous avons d'ailleurs déjà informée dans ce sens puisqu'effectivement, dans l'épilogue du départ de M. Christen, nous avons annoncé que si nous reprenions une fois un marchand de marrons, nous ferions une annonce et que toutes les candidatures seraient traitées à égalité.

- **Mme Simone Szenyan-Reymond, Fourmi rouge**

Question relative aux abeilles

J'ai une question sur les habitantes de Renens que sont les abeilles.

Cela fait un certain temps que je passe du côté du cimetière où se trouvent les ruches. A un moment il y en avait deux, maintenant il y en a trois mais il n'y a rien qui vole autour. Alors j'aimerais bien savoir ce qu'il en est de ces abeilles, car c'est dommage si nos ruches ne fonctionnent plus car nous avons plein de fleurs.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Merci Madame la Conseillère. Effectivement la vie des hyménoptères à Renens est tout sauf simple. Cela a commencé en 2012 et ce n'est pas très marrant comme feuilleton. Donc effectivement en 2012, nous étions tout heureux de partir avec deux ruchers, nous avons eu 30 kilos de miel, vous en avez eu un petit pot chacun, nous étions tout content du développement.

En 2013, nous avons eu un printemps très maussade et il n'y a pas eu de miel étant donné qu'il n'y a pas eu de pollinisation qui a été possible; il y avait juste de la nourriture pour ces abeilles; enfin jusque-là rien de grave. Où cela s'est gâté, et cela pourrait être lié à une motion ou un postulat qui a été déposé par rapport aux incivilités au travers de Renens, c'est qu'en décembre 2013, les ruches ont été vandalisées, les toits ont été arrachés et une porte a

été caillassée. Donc, eh bien évidemment il n'y avait plus d'abeilles. Ces ruches sont maintenant réparées et vont aller dans un centre spécialisé à Villeneuve où trois essaims vont se former cet hiver et nous espérons pouvoir les rapatrier ce printemps pour qu'elles reprennent leur place. Dans l'intervalle, nous avons dû mettre un treillis supplémentaire et une sorte de petit toit pour protéger ces fameuses habitations d'abeilles.

Voilà pour l'instant et j'espère que je n'aurai pas d'autres mauvaises nouvelles à vous annoncer parce que nous nous réjouissons aussi de pouvoir ré-accueillir nos habitantes.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**
Information relative à la CISE

Bonsoir à tout le monde,

Je voulais vous faire une petite communication ou plutôt un rappel car tout le monde a reçu ce flyer. Au nom de la CISE qui est organisatrice, je vous rappelle cette conférence de Mme Rosenbaum qui a lieu à la salle polyvalente du Léman, le 17 septembre 2014 à 20h00. Je vous la rappelle car je pense qu'il est important, surtout pour nous qui nous occupons de la chose publique, d'écouter une fois Mme Rosenbaum qui a étudié en profondeur la problématique de la langue d'origine lors de la scolarité des enfants de migrants.

Elle va certainement nous fournir des éléments importants pour mieux comprendre, pour mieux cerner cette question de la langue d'origine et de la langue de l'école et peut-être qu'elle va nous permettre de dépasser certains préjugés à ce sujet qui sont encore malheureusement trop nombreux. Merci.

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**
Informations

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Alors c'est la minute du pub... Comme l'a dit Mme la Syndique, il y a plusieurs événements qui nous attendent. Vous avez certainement reçu les flyers dans vos différents courriers ou boîtes aux lettres relatifs à la course pédestre le 27 septembre qui se déroulera sur le site de Verdeaux. Cette année encore, cette course est associée à Terre des Hommes, donc les enfants sont invités à courir avec leurs jambes et avec leur cœur pour des enfants qui, eux, ont des problématiques de cœur.

Le 28 septembre aura lieu notre fête du district: Cap sur l'Ouest dans le cadre de la semaine de la mobilité (nous l'avons un petit peu décalée) mais c'est notre fête de la mobilité. Un parcours de 23 kilomètres en vélo, en trottinette, en rollers, à pieds, comme vous le voulez, mais déplacez-vous, cela en vaut la peine! Sur chaque point de fête, comme vous l'avez vu lors de la première édition, il y aura des animations et il y aura également des navettes gratuites de l'association "RétroBus", pour ceux qui ont de la difficulté à se déplacer, qui vous emmèneront d'un lieu de fête à un autre. Donc Bienvenue à tout le monde.

Voici encore une dernière information concernant la conférence organisée par le Conseil d'établissement de Renens le 08 octobre 2014 dans cette salle à 20h00: Pour mieux

comprendre nos ados, le Dr. Olivier Revol, pédopsychiatre, nous parlera de la génération Z qui sont les ados de moins de 16 ans. Venez aussi nombreux écouter ce pédopsychiatre de renom qui travaille à Lyon.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

- Inauguration de la ligne tl N° 25

Pour finir la minute de pub... justement dans le cadre de la semaine de la mobilité, et c'est en fait un petit bout d'élément de réponse à l'interpellation de Mme Véronique Bovey-Diagne relative à la ligne tl N° 17, par le renforcement des transports publics sur les autres lignes, c'est la ligne 25 qui arrive enfin à la gare de Renens et qui sera inaugurée le samedi 13 septembre à 11h00 sur la Place de la Gare sud.

C'est donc une invitation formelle à venir nous rejoindre à ce moment-là mais aussi d'utiliser cette ligne qui marque la fin des travaux de cette première étape des travaux à la gare. Cette ligne qui arrive marque aussi un renforcement des transports publics, objet de nos discussions avec les tl lors des séances de ce printemps. Pour les tl le message est de dire que l'augmentation d'autres lignes est déjà un premier élément en attendant de pouvoir accueillir le tram.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Pour clore la liste des invitations et des nombreuses manifestations qui vont avoir lieu à Renens en cette fin de mois, je vous annonce, en collaboration avec une organisation privée assumée par la revue "Espace contemporain", la promotion économique de la Ville de Renens ainsi que le service Culture-Jeunesse-Sport, la tenue à Renens de la troisième édition des "Design Days" qui se tiennent tous les deux ans dans notre région.

Avec le soutien du Canton, nous cherchons, dans le cadre de l'ECAL et dans de celui des Ateliers de la Ville de Renens à attirer des designers et le design dans notre Ville et après deux éditions s'étant tenues à la salle de spectacles, cette troisième édition aura lieu sur le site dit "du Closel", en fait dans l'ancienne usine Mayer & Soutter qui est actuellement vide. En collaboration aussi avec le projet UniverCité qui a pris place maintenant dans l'usine IRL; ce sont des espaces extrêmement intéressants qui ont été ouverts par leurs propriétaires à cette occasion, et c'est une collaboration renforcée aussi avec l'ECAL.

Il y aura également des conférences, soutenues par le Canton ainsi que par Lausanne Région, avec des entreprises qui s'occupent de design, dont des jeunes entreprises établies à Renens. Les Design Days se tiendront entre le 25 et le 28 septembre 2014.

Entre la course pédestre, Cap sur l'Ouest et les Design Days, vous pourrez passer un week-end animé et intéressant à Renens.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Je ne sais pas, j'ai un doute... C'est un rêve que je pense avoir eu qu'un jour, Mme Tinetta Maystre m'avait informé que l'avenue de l'Avenir serait à sens unique. Je ne sais pas si je me suis trompé. Mais si ce rêve se réalise, je demanderai que l'on mette également la rue des Alpes en sens unique, comme elle l'était avant. Je vous remercie.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Par rapport au rêve ou à la communication que nous avons eue, en effet il y a un projet de rendre le tronçon supérieur de l'avenue de l'Avenir en sens unique, mais cela sera dans le cadre de la construction des bâtiments Avenir/Saugiaz à la fin de travaux. Cela sera mis à l'enquête, en publication et nous vous en informerons à ce moment-là.

S'agissant de la rue des Alpes, nous l'étudierons. Toutefois, dans le cadre des zones 30, je crois que nous avons dit que nous changions un minimum justement pour faciliter la perméabilité dans les quartiers et non pas de les canaliser selon des cheminements qui invitent à la vitesse. Mais nous étudierons cela. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

En guise de conclusion de cette première séance de sa présidence, M. le Président remercie l'assemblée de sa compréhension et de sa participation et souhaite à tous les membres présents un bon retour dans leur foyer.

Avant de lever la séance, M. le Président informe que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens aura lieu le **jeudi 02 octobre 2014 à 20h00.**

Clôture de la séance à 22h00

Le Président

La Secrétaire

Michele Scala

Yvette Charlet